Extrait du UNSA Fonction publique

http://www.unsa-fp.org/?Des-avancees-significatives-pour-les-IADE

Des avancées significatives pour les IADE

- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 25 janvier 2017

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

La seconde réunion sur l'avenir et la rémunération des IADE (infirmier anesthésiste diplômé d'état) s'est tenue le 25 janvier 2017 au ministère de la Fonction Publique.

De nouvelles propositions ont été formulées qui peuvent permettre d'améliorer la rémunération mensuelle de tous les IADE.
Pour que toutes ces mesures puissent s'appliquer, il faut que d'autres organisations syndicales rejoignent l'UNSA et acceptent le relevé de conclusions.

Après discussion, les dernières propositions mises sur la table par les cabinets du ministère de la Santé et du ministère de la Fonction Publique se traduisent par :

- La création d'un nouveau corps d'infirmier anesthésiste avec des grilles de rémunération correspondant aux grades actuels des IADE. Elles seront revalorisées selon le processus PPCR dont la **fin de la mise en oeuvre serait avancée au 1er septembre 2018** au lieu du 1er janvier 2019.
- La prime actuelle de 120Euros pourrait être portée à **180Euros soit 60 euros mensuel de plus !**
- Une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) de **15 points** serait attribuée et prise en compte au moment du départ en retraite dans le calcul de la pension, au prorata du temps où elle aura été perçue.
- Les infirmiers ayant opté pour rester en catégorie active bénéficieraient de la NBI et de l'augmentation de la prime.

L'UNSA Fonction Publique et l'UNSA Santé Sociaux estiment que ces propositions, sans être suffisantes, sont **une première étape à la revalorisation tant financière qu'attractive du métier d'infirmier anesthésiste.** Elles sont meilleures que celles formulées mais non actées en octobre 2016 et le 12 janvier 2017.

L'UNSA Fonction Publique et l'UNSA Santé Sociaux constatent qu'elles permettront une augmentation mensuelle supérieure à 180Euros à la fin de la revalorisation liée à PPCR. Cette hausse n'est pas négligeable dans le contexte économique actuel.

L'UNSA Fonction Publique et l'UNSA Santé Sociaux sont favorables à la mise en oeuvre de ces dispositions le plus rapidement possible.

Pour que toutes ces mesures puissent s'appliquer, il faudrait qu'à l'instar de l'UNSA d'autres organisations syndicales acceptent le relevé de conclusions.

Mis à jour le 26 janvier

Copyright © UNSA Fonction publique